

## AVIS DE REPRISE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

### PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DES CAPI D'OCCI ET DE BRACAJO

-----

#### Communes de Lavatoggio et Lumio

(projet poursuivi par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse)

**REPRISE DE L'ENQUÊTE** (arrêté préfectoral n° 415-2018 du 14 novembre 2018) : L'enquête publique relative au projet de classement du site des Capi d'Occi et de Bracajo, communes de Lavatoggio et Lumio, ouverte par arrêté préfectoral du 19 septembre 2018, et interrompue par le président du tribunal administratif de Bastia le 2 novembre 2018, reprendra le jeudi 6 décembre 2018 à 9 h 30.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Lavatoggio et Lumio pendant 15 jours consécutifs, du jeudi 6 décembre 2018 à 9 h 30 au jeudi 20 décembre 2018 à 18 h 00.

#### SIÈGE DE L'ENQUÊTE :

Mairie de Lumio.

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 2 novembre 2018) :

Monsieur Dominique ZAMBONI, architecte DPLG, enseignant à l'université de Corse, expert judiciaire près la cour d'appel de Bastia, désigné en tant que commissaire enquêteur, en remplacement de Monsieur Bernard CASTELLANI, recevra le public selon les modalités suivantes :

- jeudi 6 décembre 2018, de 9 h 30 à 12 h 30, en mairie de Lavatoggio ;
- jeudi 20 décembre 2018, de 14 h 00 à 18 h 00, en mairie de Lumio.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairies de Lavatoggio et Lumio pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Ce dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse ([www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)) et du site internet du registre dématérialisé ([www.registre-dematerialise.fr](http://www.registre-dematerialise.fr)).

Ce registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/967>. Il sera clos automatiquement le jeudi 20 décembre 2018 à 18 h 00.

Les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (service juridique et coordination, unité coordination – 8, boulevard Benoîte Danesi – CS 60 008 – 20 411 BASTIA cedex 9) et par voie électronique ([enquete-publique-967@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-967@registre-dematerialise.fr)), au plus tard le jeudi 20 décembre 2018 à 18 h 00.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, service biodiversité, eau et paysages, site de Bastia, route d'Agliani, 20 600 BASTIA (téléphone : 04 95 30 13 80).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Lavatoggio et Lumio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Elle sera, en outre, mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le ministre chargé des sites est l'autorité compétente pour prendre la décision faisant l'objet de la présente enquête.